

La fiscalité

vie qu'on peut rencontrer et, comme je l'indiquais tantôt, dans cette composante de l'augmentation du coût de la vie, tenir compte de l'augmentation des coûts de l'énergie.

● (1650)

[Traduction]

Le vice-président adjoint: La parole est au député de Sarnia-Lambton.

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Merci, monsieur le vice-président.

Le vice-président adjoint: A l'ordre, je vous prie. Peut-être le député de Mississauga-Sud voudrait-il demander le consentement unanime pour faire une dernière remarque.

M. Blais: Non.

Le vice-président adjoint: Dans ce cas, son temps de parole est expiré. Peut-être devrais-je expliquer que, lorsque la Chambre est formée en comité plénier, le temps de parole alloué à un député comprend le temps de réponse du ministre.

M. Blais: Très bien.

Le vice-président adjoint: La présidence accorde la parole au député de Sarnia-Lambton.

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Je remercie le député de Mississauga-Sud de s'être montré compréhensif en ce qui concerne le temps de parole disponible. Je ne ferai pas de commentaire sur le fait qu'il quitte la Chambre puisqu'un grand nombre d'entre nous doivent assister à des séances de comité ce soir. D'ailleurs, je sors moi-même d'un comité.

Étant donné que je représente une région que l'on a qualifié de centre de l'industrie pétrochimique, du moins chez nous, il va sans dire que je porte un vif intérêt au Programme énergétique national et plus particulièrement aux négociations qui ont été menées à bien à la satisfaction et grâce aux efforts mutuels des trois provinces productrices et du gouvernement fédéral.

J'ai lu avec un certain intérêt le discours du député de Calgary et j'ai compris pourquoi nous avons parfois du mal à faire passer notre message dans l'Ouest. En effet, étant donné qu'il n'y a pas de députés libéraux en Alberta, nous n'entendons, bien sûr, qu'un seul côté de l'histoire, et les Albertains n'entendent...

M. Siddon: Pourquoi n'êtes-vous pas capable de faire élire un des vôtres?

M. Cullen: ... qu'un côté de la question énergétique comme si le gouvernement fédéral fait quelque chose d'extraordinaire en tentant de tirer des revenus de la production pétrolière dans la province de l'Alberta. Un député d'en face m'a conseillé de me rendre en Alberta et de parler aux gens. Je saisis toutes les occasions de le faire.

M. Siddon: Et comment vous accueillent-ils?

M. Cullen: Ils me réservent un très bon accueil parce qu'ils sont parfois tout étonnés d'apprendre qu'il y a un autre son de

cloche et que les pays producteurs de pétrole jugent qu'il convient d'accorder parfois des allocations pour épuisement et, dans d'autres cas, des amortissements du coût en capital. Tous ces éléments importants des programmes fiscaux du gouvernement fédéral ont permis de découvrir ce pétrole. Nous avons adopté une loi qui stipulait que nous paierions le pétrole plus cher que le cours mondial pour permettre à l'industrie pétrolière de se développer. Je crois que c'était une mesure sensée et constructive que les Canadiens de l'Est ont accepté de bonne grâce.

Quand on tient aux Canadiens de l'Ouest des discours raisonnables et rationnels, ils sont tout disposés à comprendre que le gouvernement fédéral, étant donné ses innombrables responsabilités et les concessions des contribuables de l'ensemble du pays, a certainement le droit de retirer des recettes de la production pétrolière. Le député de Calgary-Centre a une mémoire plutôt sélective ou il feint d'ignorer certains faits, parce qu'il a peut-être laissé l'impression que le premier ministre Lougheed n'avait pas agi dans le passé de façon aussi démocratique qu'on aurait pu s'y attendre.

Je me souviens qu'il n'y a pas si longtemps, une redevance d'un huitième était admise par le gouvernement fédéral comme dépense des entreprises qui faisaient la prospection, la production et la commercialisation du pétrole. Du jour au lendemain, le gouvernement de l'Alberta a décidé d'y substituer une part de 40 p. 100 des bénéfices provenant de la production pétrolière. Cette fois-là, ce n'est pas le gouvernement fédéral qui le premier a condamné cette mesure, mais plutôt les multinationales. Je me rappelle très bien que le président d'Imperial Oil, je crois qu'il était le directeur général, M. Twaits, avait reproché au premier ministre Lougheed sa façon bien irrégulière d'agir. Il n'y a sûrement pas eu de consultation ni de discussions avec le gouvernement fédéral. Sauf erreur, le premier ministre de la province n'avait eu aucun entretien avec son homologue fédéral. De lui-même, unilatéralement, il a porté la redevance d'un huitième pour le pétrole à 45 p. 100, du jour au lendemain. La province a fait fortune quand les pays de l'OPEP ont déclaré qu'ils ne laisseraient pas le prix du pétrole à \$3 ou \$3.50, qu'ils le quadruplaient du jour au lendemain. Le premier ministre Lougheed, avec sa part de 45 p. 100, s'est aperçu qu'il ne pouvait pas dépenser tout cet argent. C'est ainsi qu'est né le Fonds du patrimoine.

Je n'envie pas l'Alberta pour son fonds du patrimoine. Je n'envie pas ceux qui tirent des avantages considérables des richesses naturelles particulières à leur province. La Constitution a été modifiée parce que le gouvernement fédéral était naguère propriétaire des richesses naturelles des provinces. Elle a été modifiée pour que dans l'intérêt de l'économie des provinces, celles-ci aient un droit de propriété sur leurs ressources naturelles. A longue échéance, les citoyens de chacune des provinces et de chacun des territoires, qui versent des impôts au gouvernement fédéral et contribuent ainsi au développement de l'industrie pétrolière au Canada, ont certainement le droit de partager les bénéfices accumulés en raison de la production du pétrole au Canada.